

ARRETE N° 2024-523
Délégation de fonction à Monsieur Toufik KHIAR
Conseiller Municipal

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- VU les dispositions de l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire et aux adjoints la qualité d'Officier d'état civil,
- VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration à déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints, et en cas d'empêchement ou d'absence de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,
- VU le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 22 janvier 2024, et l'élection du Maire et des adjoints,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Toufik KHIAR, conseiller municipal, est délégué pour les fonctions d'Officier d'état-civil en raison de l'empêchement du Maire, **pour célébrer le mariage du samedi 14 décembre 2024 à 14h00.**

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Procureur de la République,
- à l'intéressé pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 18 novembre 2024,

Le Maire,
Jean-François DELAGE



Spécimen de la signature :